

2027 – Entreprendre Ensemble – La Clause Sociale – PLIE du Dunkerquois

Contexte du projet :

Le PLIE développe une ingénierie financière et technique en lien avec Terri'Mouv Inclusion pour concevoir des actions d'insertion professionnelle adaptées. Il mobilise également les partenaires institutionnels et les entreprises locales pour renforcer les écosystèmes inclusifs du territoire. Le PLIE propose aussi des services aux employeurs afin de les aider à recruter et intégrer durablement les participants.

Le PLIE du Dunkerquois est un dispositif territorial au service de l'insertion et de l'emploi, impulsé par la Communauté Urbaine de Dunkerque et régi par un protocole d'accord. Son objectif principal est de prévenir l'exclusion sociale et professionnelle en organisant des parcours d'insertion individualisés pour les personnes éloignées du marché du travail, afin de leur permettre d'accéder à un emploi durable (CDI, CDD de plus de 6 mois) et/ou à une formation qualifiante.

Ce dispositif repose sur un accompagnement personnalisé de proximité, assuré par un référent de parcours (CISP, Conseiller en Insertion Socio-Professionnelle). Le territoire d'intervention du PLIE couvre 15 communes sur les 17 de la Communauté Urbaine de Dunkerque, représentant 98,1 % des habitants concernés. Il est porté juridiquement par l'association Entreprendre Ensemble. Le PLIE s'adresse aux personnes durablement exclues du marché du travail et met en œuvre des parcours adaptés à chaque situation individuelle. Il peut contribuer au financement d'actions d'accompagnement et sélectionner des projets éligibles au FSE+.

Dans un contexte économique où certaines catégories de publics sont particulièrement touchées et pour permettre aux personnes toujours en parcours de déboucher sur une insertion professionnelle durable.

Contenu et objectifs du projet :

Sécuriser juridiquement par le Code des Marchés Publics, la clause sociale facilitée dans les territoires l'accès à l'emploi de personnes issues de parcours d'insertion du PLIE.

Pour animer et gérer les clauses sociales, le territoire a besoin de personnes ressources dont les missions principales sont de faciliter la coordination de ce dispositif et d'être l'intermédiaire entre toutes les parties liées à la mise en œuvre de la clause dans les marchés (donneurs d'ordres, entreprises, organismes de l'IAE, organismes de formation, prescripteurs, etc...).

La Responsable des Facilitatrices des Clauses et la Facilitatrice clauses ont pour mission :

- Développement de la clause dans les marchés publics du territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD)
- Coordonner l'activité des Clauses sur le territoire
- Etudier les marchés potentiels pouvant intégrer de la clause sociale d'insertion
- Sensibiliser les maîtres d'ouvrage sur l'intégration de la clause sociale d'insertion dans leurs futurs marchés en leur présentant le fonctionnement du dispositif et ses conditions de mise en œuvre
- Développement du partenariat entre les entreprises du territoire et les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle
- Développer le partenariat et être le lien entre les entreprises, les publics et les structures accompagnatrices

- D'aider au développement des marchés de clause spécifique permettant aux entreprises de l'ESS et des SIAE de pouvoir se positionner. Pour cela, des groupes de travail et des réunions sont mises en œuvre avec le club de l'ESS afin de les informer des marchés à venir. Aussi, une plaquette de présentation des structures de l'ESS est présentée par l'équipe clauses auprès des entreprises et des maitres d'ouvrage
- Développement des situations de travail et montée en compétences des participants du PLIE
- Anticiper les besoins des entreprises en travaillant sur la préparation et les besoins en formation des publics. L'équipe clauses participe aux réunions de lancement et/ou de préparation de chantiers afin de rencontrer l'ensemble des entreprises et de les informer de l'importance de prendre contact au plus tôt avec l'équipe clauses pour travailler sur les profils de poste et définir leurs besoins. Ce travail pour anticiper les besoins en formation et les métiers sur lesquels il y aura de la demande. L'équipe clauses travaille également en partenariat avec les agences intérimaires pour financer des formations courtes aux participants qui leur permettent ensuite d'être recrutés sur les chantiers clausés.
- Capitaliser les heures de clause insertion faites par les entreprises et par les publics : Les heures sont récupérées au fil de l'eau et enregistrées dans un tableau de suivi puis dans le logiciel CLAUSE afin d'être en suivi permanent sur le respect des engagements pris par les entreprises et mieux anticiper les besoins à venir en fonction des heures à réaliser par chaque entreprise.
- Rendre compte aux Donneurs d'ordre et aux entreprise attributaires des marchés de la réalisation des clauses par des bilans réguliers.